N° d'épreuve FFM — 535
Moto-Club — MOTO CLUB VICOMTOIS
N° d'affiliation — 1248
Date — 4 août 2019 — 08 AVR. 2019
Lieu — Vic le Comte
Organisateur technique - HEYRAUD Jean-François
E-mail — moto.club.vicomtois@free.fr
Téléphone — 06/74/52/96/66

FFM — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	HEYRAUD Sabine	Licence : N° 177068
Délégué FFM (Président du Jury)	HEBERT Philippe	Licence : N° 012712
Membre du Jury	CIBLAC Ludovic	Licence : N° 250501
Membre du Jury	PARGNIEN Eric	Licence : N° 018721
Educateur FFM	POURCEL Sébastien	Licence : N° 019989
Commissaire technique responsable	FOURNIER Noël	Licence : N° 010561
Responsable du chronométrage	FABIEN Danièle	Licence : N° 009879
Responsable parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age — De 8 à 12 ans
Licences — Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée — 65cc
Plaques — Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age — De 9 à 12 ans
Licences — Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée — 85cc
Plaques — Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).*

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr TAILLANDIER Armand

Nombre de secouristes 15

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche ISSOIRE

Temps de trajet (en min) 15 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Terrain de moto cross des chaumes

Adresse Route d'Ymonde et Buron Vic le Comte

Capacité Moto :

Pendant les essais : 40

En manche : 40

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1470 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 32 m

Longueur de la ligne droite de départ 70 m

Nombre d'OCP* 35

*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : Mer 10/04/2019	Date : 08 AVR. 2019	Date :
	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro :

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 535
Moto-Club —— MOTO CLUB VICOMTOIS
N° d'affiliation —— 1248
Date —— 4 août 2019 08 AVR. 2019
Lieu —— VIC LE COMTE
Organisateur technique - HEYRAUD Jean-François
E-mail —— moto.club.vicomtois@free.fr
Téléphone —— 06/74/52/96/66

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course —— HEYRAUD Sabine Licence : N° 177068
Président du Jury ou Arbitre* —— PARGNIEN Eric Licence : N° 018721
Membre du Jury —— LEOTY Gil Licence : N° 039752
Membre du Jury —— CIBCAC Ludovic Licence : N° 250501
Commissaire technique responsable —— FOURNIER Noël Licence : N° 010561
Responsable du chronométrage —— F.F.M Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat AURA Zone ouest 125	13ans		125cc	
Championnat AURA Zone ouest OPEN	15ans		> 125cc	MX1
	15ans			MX2
	38ans			vétérants

Engagement : Engage sports
Site Internet : https://ffm.engage-sports.com
Contact : HEYRAUD JEAN-FRANÇOIS
Téléphone : 06/74/52/96/66 E-mail : moto.club.vicomtois@free.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr Arnaud TAILLANDIER
Nombre de secouristes 15
Hôpital le plus proche Issoire
Nombre d'ambulance(s) 1
Temps de trajet (en min) 15 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site Terrain de Moto cross des Chaumes
Adresse Route de Yronde et Buron Vic le Comte

Capacité Moto :
Pendant les essais : 40
En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1470 m
Largeur minimum de la piste 6 m
Largeur de la grille 32 m
Longueur de la ligne droite de départ 70 m
Nombre d'OCP* 35
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 1er avril 2019	Date : 08 AVR. 2019	Date :
	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50	Numéro :

MOTOCROSS de VIC le COMTE
Trophée Timothée Berthon
Dimanche 4 août 2019

06 MAI 2019

Samedi 3 août
Contrôle des licences et techniques de 16h à 20h

Dimanche 4 août

Contrôle administratif et technique 7h30 à 8h30

8h20	Essai libre OPEN A	10 min
8h35	Essai libre OPEN B	10 min
8h50	Essais libre MINIVERT 85 gr A	10 min
9h05	Essais libre MINIVERT 85 gr B	10 min
9h20	Essais libre MINIVERT 65 gr A	10 min
9H35	Essais libre MINIVERT 65 gr B	10 min
9h50	Essai chrono OPEN A	15 min
10h10	Essai chrono OPEN B	15 min
10h30	Test de départ + Essais chronos 85 gr A	5min + 15 min
10h55	Test de départ + Essais chronos 85 gr B	5min + 15 min
11h20	Test de départ + Essais chronos 65 gr A	5min + 15 min
11h45	Test de départ + Essais chronos 65 gr B	5min + 15 min

Pause déjeuner ***Bon appétit à tous***

13h15	H-10 Tour de reconnaissance MINIVERT 85CC	
13h25	1ère manche MINIVERT 85CC	15 mn + 1 T
13h50	H-10 Tour de reconnaissance MINIVERT 65CC	
14h00	1ère manche MINIVERT 65CC	15 mn + 1 T
14h25	1ère manche OPEN A	15 mn + 1 T
14h50	1ère manche OPEN B	15 mn + 1 T
15h15	H-10 Tour de reconnaissance MINIVERT 85CC	
15h25	2ème manche MINIVERT 85CC	15 mn + 1 T
15h50	H-10 Tour de reconnaissance MINIVERT 65CC	
16h00	2ème manche MINIVERT 65CC	15 mn + 1 T

Remise des prix MINIVERT 16h45

17h00	2ème manche OPEN A	15 mn + 1 T
17h25	2ème manche OPEN B	15 mn + 1 T

17h50 : FIN
Remise des prix 18h00